Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_91-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques

Direction régionale des Finances Publiques de PACA et du département des Bouches-du-Rhône

Pôle d'évaluation domaniale de Marseille

16 rue Borde
13357 Marseille
Cedex 20

Courriel : drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Bertrand LEGROS
téléphone : 06 12 82 15 97
courriel : bertrand.legros@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS : 24206014
Réf OSE : 2025-13041-36231

La Directrice régionale des Finances publiques de PACA et du département des Bouches-du-Rhône

À

Commune de Gardanne

Marseille, le 13/06/2025

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Saisine pour avis de valeur vénale d'un détaché de parcelle correspondant au parking du cinéma à Gardanne

Par saisine en date du 14 mai 2025, vous sollicitez un avis de valeur vénale pour la cession d'un espace de 17m2 situé sur le parking du cinéma, occupé sans droit ni titre par le locataire de l'immeuble situé sur la parcelle mitoyenne BD 35. Vous indiquez que le propriétaire de cette parcelle envisage de s'en porter acquéreur pour régulariser la situation.

Vous précisez que la commune procédera à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal de l'emprise sans enquête publique préalable.

La valeur vénale du bien faisant l'objet de cette demande est estimée à 2 000 euros.

Une marge d'appréciation de 10 % est accordée, portant le prix minimal de cession sans justification particulière à 1 800 euros.

Le présent avis est valable pour une durée de 12 mois.

Pour la Directrice régionale des Finances publiques
et par délégation,

Legros Bertrand
Inspecteur des Finances publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.